

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

INTERNAL ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT SERVICE FOR PUBLIC
CONTRACTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 014 /AONO/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/CIPM/2025, DU 27/05/2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE
KENTZOU, COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST.

1. Objet de l'Appel d'Offres :

Dans le but de moderniser les conditions d'accueil, de service des usagers, et d'améliorer les conditions et le cadre de travail du personnel communal, le Maire de la Commune de KENTZOU lance, un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un immeuble R+1 destiné à l'hôtel de ville de KENTZOU.

2. Consistance des travaux

- Travails préparatoires, les études et l'installation de chantier ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Structure béton armé et maçonnerie ;
- Toiture terrasse-charpente couverture ;
- La menuiserie bois, Alu et métallique ;
- Electricité/TV/Téléphone/Internet ;
- Plomberie sanitaires, Protection incendie ;
- Electricité courant fort et courant faible, renforcement de la prise terre existante ;
- Les VRD ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **huit (08) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de la présente prestation est de **381 400 770** (trois cent quatre-vingt-un millions quatre cent mille sept cent soixante-dix) francs CFA TTC dont la tranche ferme, phase 1 est de **Deux cent quarante-neuf millions huit cent un mille huit cent soixantequinze**

(249 801 875) francs CFA TTC et la tranche conditionnelle phase 2 est de 131 598 896 (cent trente un millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-seize) francs CFA TTC.

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

6. Financement :

Les travaux qui font l'objet du présent Appel d'Offres sont financés par concours financier du FEICOM accordé à la Commune de KENTZOU au titre de l'année budgétaire 2021 et suivants pour un montant toutes taxes comprises de Deux cent quarante-neuf millions huit cent un mille huit cent soixante-quinze (249 801 875) FCFA.

7. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant égal à 2% du montant TTC, soit : Sept millions six cent vingt-huit mille quinze (7 628 015) FCFA et d'une validité de quatre-vingt-dix (90) jours, au-delà de la date limite de validité des offres.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de KENTZOU, dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de KENTZOU, dès publication du présent avis, contre présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de Trois cent-cinquante mille (350 000) francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de KENTZOU.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie de KENTZOU auprès du représentant du Maître d'Ouvrage (Bureau du Service des Affaires Générales) dûment mandaté pour la réception desdites offres, au plus tard le 26/06/2025 à 11 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 014 /AONO/C-KENTZOU/SG/SIGAMP/CIPM/2025 DU 27/05/ 2025 EN PROCÉDURE D'URGENCE
POUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE VILLE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY,
REGION DE L'EST
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

12. Présentation des offres

Les documents constitutifs de l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A : contenant les pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe B : contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 26/06/2025 à **12 heures**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de KENTZOU, dans la salle des Actes de l'Hôtel de ville de la Commune de KENTZOU

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

1- Critères d'évaluation

1- Principaux critères éliminatoires

- ✓ Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou pièces scannées ;
- ✓ Offre dossier administratif non-conforme aux prescriptions du DAO, suivant les dispositions de l'article 28 du RGAO après les 48 heures accordées par la CIPM ;
- ✓ Absence et/ou non-conformité de la caution de soumission ;
- ✓ Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- ✓ Absence d'une note méthodologique dans l'offre technique ;
- ✓ Ne pas avoir un chantier abandonné ;
- ✓ avoir une surface financière supérieure ou égale à **Deux cent millions (200 000 000) FCFA** ;
- ✓ Note des critères valides inférieure à 26/37 soit 80%.

2- Principaux critères essentiels

- | | |
|---------------------|-------------|
| - A- Personnel clés | 16 éléments |
| - B - Matériels | 07 éléments |

- C - Personnel d'encadrement 11 éléments
- D - Organisation-Planning-Méthodologie 05 éléments
- E - Matériel 05 éléments

3- Offre financière

- offre financière incomplète par rapport aux prescriptions du DAO ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié.

14. Attribution

Le Maire de la Commune de KENTZOU attribuera le Marché au Soumissionnaire remplissant les conditions énoncées aux points 34.1 et 34.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre.

15. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Additif à l'appel d'Offres

Le Maire de la Commune de KENTZOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent Appel d'Offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus tous les jours aux heures ouvrables à la Mairie de KENTZOU (Services Techniques).

Ampliations :

- MINMAP (ATI)
- Préfet de la KADEY;
- DDMINDEVEL/KADEY
- DDMINMAP/KADEY
- FEICOM/EST (pour information) ;
- ARMP/EST (pour insertion dans le JDM) ;
- Président CIPM/K (pour information) ;
- ST/C. O (pour archivages) ;
- Affichage.
- Chrono/Archive

